

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-020

du 08 octobre 2020

n°020

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (1) : Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL

OBJET : Ici l'automne - Organisation et règlement intérieur

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse et de son projet éducatif local, la commune de Châtellerault souhaite permettre aux enfants et aux familles d'accéder à des loisirs de qualité sur la période des vacances scolaires.

Au regard du contexte sanitaire lié au COVID-19, l'animation « Ici l'automne » vise à proposer des activités sportives et de loisirs dans la continuité des objectifs et du fonctionnement d'Ici l'été.

Ces activités sont mises en place par l'équipe d'animation sportive et par des prestataires locaux. Elles se dérouleront du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2020. Elles sont ouvertes sur réservation et sur inscription en ligne à partir du lundi 28 septembre 2020.

Les inscriptions se feront également en présentiel à la maison des sports du 7 au 14 octobre 2020.

Il est proposé d'appliquer la gratuité pour l'accès aux activités.

Pour définir le fonctionnement des activités et mieux informer les publics accueillis, un règlement intérieur est proposé en annexe. Il précise notamment :

- la période d'ouverture ;*
- les inscriptions et absences ;*
- les modalités pratiques de fonctionnement ;*

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le 12 OCT. 2020

ID : 086-218600666-20201008-VI20XXXJDL0005A-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-020

du 08 octobre 2020

n°020

page 2/2

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les conditions d'organisation de la manifestation « Ici l'automne » et de valider le règlement intérieur,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'organiser l'animation « Ici l'automne » du 19 au 23 octobre 2020
- d'adopter le règlement intérieur ci-joint
- la gratuité des activités organisées dans le cadre de l'animation « Ici l'automne »
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

